



Service : Pôle Infrastructures

Réf : PV

Tél. : 04.66.56.10.82

C2021_10_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 DECEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Nathalie CHANTAGREL (suppléante de Christian TEISSIER), Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Thierry BAZALGETTE, Julien HEDDEBAUT, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Bernard HILLAIRE, Jean-Claude D'ANTONA, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Lionel ANDRE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Monique CRESPON-LHERISSON, Ludovic MOURGUES, André MONTIGNY, Francis BASSIER, Joseph PEREZ, Jean-Claude ROUILLON, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Soraya HAOUES, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Nordine SEKARNA, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Guilhem LEMARIE, Arnaud BORD, Lucas CELESTE

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

Frédéric ITIER, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, David GUIRAUD, Fabien FIARD, Pascal MILESI, Hélène BON, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, François SELLE, Jean-Michel BUREL, Marc SASSO, René MEURTIN, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laure BARAFORT, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC, Michèle VEYRET, Antonia CARILLO, Elisabeth NAAMAR, Fabienne FAGES-DROIN, Corinne RAVAUD, Jérôme MEYNIER, Christelle LOZANO, Méryl DEBIERRE

POUVOIRS :

Yves COMTE (pouvoir à Lysiane GUY), Didier SALLES (pouvoir à Frédéric GRAS), Andrée ROUX (pouvoir à Christophe RIVENQ), Adrien CHAPON (pouvoir à Pascal MILESI), Alain BENSAKOUN (pouvoir à Max ROUSTAN), Evelyne RICHARD (pouvoir à Jean-Michel PERRET), Martine MAGNE (pouvoir à Jean-Claude ROUILLON), Marie-Claude ALBALADEJO (pouvoir à Christian CHAMBON), Paul PLANQUE (pouvoir à Arnaud BORD), Catherine LARGUIER (pouvoir à Marie-Christine PEYRIC), Angélique PEIRETTI-GARNIER (pouvoir à Serge BORD), Céline FONTBONNE (pouvoir à Jean-Charles BENEZET), Jean-Régis MASSON (pouvoir à Marc BENOIT)

ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick DELEUZE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Henri CROS, Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER, Firmin PEYRIC, Karine MONTENEZ

Objet : Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-2 et suivants,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-18-B3-001 en date du 18 décembre 2018 portant constatation des compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu l'arrêté municipal n°2021/00064 de la Ville d'Alès en date du 17 mars 2021 relatif à l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur le projet de révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et sur le projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès,

Vu la délibération C2020_09_30 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2020 relative à l'arrêt du projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et du projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès et à l'organisation d'une enquête publique unique avec le projet de révision générale n°1 du PLU de la Ville d'Alès,

Vu la délibération n°11.04.24 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2011 approuvant le zonage d'assainissement des eaux usées de la Ville d'Alès,

Vu la délibération n°13.06.13.4 du Conseil municipal en date du 24 juin 2013 approuvant le PLU de la Ville d'Alès,

Vu la délibération n°14_06_22 du Conseil municipal de la Ville d'Alès en date du 20 octobre 2014 relative à la prescription de la révision générale du PLU pour notamment mise en conformité avec la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010, la loi ALUR du 24 mars 2014, mise en compatibilité avec le Schéma de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays Cévennes,

Vu la délibération n°20_06_55 du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2020 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de révision générale n°1 du PLU de la Ville d'Alès,

Vu la saisine n°2019-7118 de l'Autorité Environnementale pour une demande d'examen au cas par cas sur le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la Ville d'Alès en date du 25 janvier 2019,

Vu la décision n°2019DKO73 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 27 mars 2019, de soumission à évaluation environnementale après examen au cas par cas, en application de l'article R122-18 du Code de l'environnement, des projets de zonage d'assainissement de la Ville d'Alès,

Vu l'avis délibéré n°2021AO10 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès émis le 18 mars 2021,

Vu les pièces des dossiers relatifs au projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la Ville d'Alès et au projet de zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès soumis à enquête publique du 19 avril au 21 mai 2021 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis en date du 21 juin 2021,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et le projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès,

Vu les modifications mineures à apporter aux dossiers prêts à être approuvés suite à l'avis de la MRAe et au rapport du commissaire enquêteur et présentées en annexe de la présente délibération,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020,

Considérant la nécessité que représente la préservation de l'environnement, et en particulier de la qualité de l'eau du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux comprenant la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures,

Considérant qu'une mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées applicable pour le territoire de la Ville d'Alès a été rendue nécessaire à l'occasion du projet de révision générale n°1 du PLU,

Considérant également que dans ce même cadre, il a été nécessaire pour la Communauté Alès Agglomération d'élaborer un zonage pluvial urbain permettant d'assurer la limitation de l'imperméabilisation des sols et la bonne gestion du risque inondation par ruissellement dans les secteurs urbanisés et à urbaniser d'Alès,

Considérant que ces deux projets de zonages, tels qu'ils sont présentés au Conseil de Communauté Alès Agglomération, sont prêts à être approuvés en vue de leur opposabilité aux autorisations d'urbanisme et annexés à la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme quand elle sera approuvée,

Considérant que la présente délibération et son annexe, la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la Ville d'Alès et le zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès seront transmis à Mme la Préfète du Gard,

Considérant que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège communautaire durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De valider les modifications mineures à apporter au projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et au projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès. Ces modifications sont présentées en annexe de la présente délibération ;

APPROUVE

- La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la Ville d'Alès tel qu'elle est annexée à la présente délibération, en vue de son application et de son opposabilité aux autorisations d'urbanisme ;

- Le zonage pluvial urbain de la Ville d'Alès tel qu'il est annexé à la présente délibération, en vue de son application et de son opposabilité aux autorisations d'urbanisme.

AUTORISE

Monsieur le Président de la Communauté Alès Agglomération à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 104
Pour : 101
Contre : 2 (Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE)
Abstention : 1 (Arnaud BORD)

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

